

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/11/2010

Date de la convocation:

04/11/2010

Date d'affichage:

05/11/2010

L' an 2010 et le 15 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 62

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, GANGLOFF Christian KELLER Jacky, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, SCHAEFER Marc, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 100.2010

Vote : A la majorité

Pour : 52

Contre : 1

Abstentions : 7

Mention exécutoire : Non

100.2010 : Plan climat : convention EIE (Espace Info Energie) - ADEAN
(Association pour le Développement de l'Alsace du Nord) 2010.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la convention de partenariat du 05.11.2005 relative à l'espace info-énergie Nord Alsace (EIE),

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat,

Vu la délibération n° 008/2010 du conseil communautaire du 15.03.2010 autorisant le président à signer la convention 2009 avec l'ADEAN, et la convention 2010 avec l'ADEME.

Considérant la proposition de convention de partenariat entre la communauté de communes et l'ADEAN concernant le plan climat d'Alsace du Nord, en vue de renforcer le partenariat avec le réseau Espace Info-Energie Nord Alsace,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Weisbecker,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 7 abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer une convention relative au plan climat d'Alsace du Nord avec l'ADEAN, renforçant les missions de l'EIE sur ce plan.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

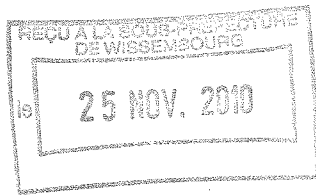
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/11/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :